

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BP 2022

1. Eléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte

L'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut saônoises à l'enseignement musical.

Grâce au soutien du Conseil départemental (subvention de fonctionnement de 892 900€ soit 58% de son budget), de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en syndicat mixte, environ 114049 habitants (soit 2/3 de la population départementale hors CAV et Héricourt) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés au sein de ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département : Pays Graylois, Pays Riolois, Val de Saône, Vosges du Sud -Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure.

Le taux de couverture est de 49% sur le périmètre complet du Département.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux dans le domaine de la musique : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

En septembre 2021, l'EDMT a souhaité diversifier son offre en créant une discipline théâtre au sein de l'école, avec le recrutement d'un enseignant de théâtre, devenant ainsi l'EDMT, Ecole de Musique et de Théâtre du Département de la Haute-Saône. A ce jour, une trentaine d'élèves se sont inscrits dans cette discipline, dispensée pour l'instant sur le secteur de Gray et Lure. Le conservatoire propose différents parcours ou cursus diplômants, soutien aux pratiques amateurs comme pour l'enseignement de la Musique.

Cette nouvelle discipline vient étoffer l'offre pédagogique existante de l'EDMT dans le domaine de la musique : cours individuels diplômants, soutien aux pratiques amateurs, actions vers les publics empêchés (maison de retraite, IME...), musique à l'école et orchestres à l'école.

A la rentrée 2021, il est à souligner, une augmentation des interventions en milieu scolaire avec 4135 élèves touchés pour 2039 heures de cours, avec également les orchestres à l'école avec 138 élèves pour 810 heures d'enseignement.

L'Ecole départementale de musique et de théâtre poursuit également son développement en mettant en place des parcours orchestres depuis la rentrée 2021. Ce nouveau dispositif propose aux familles de grouper les 3 enseignements (Formation musicale, cours d'instrument et pratique collective) en un seul bloc d'environ 2 heures, permettant ainsi ne se déplacer qu'une seule fois dans la semaine. Il permet également, au-delà de l'unicité du déplacement, une fluidité pédagogique et une cohérence des enseignements. Il présente donc un avantage organisationnel et pédagogique. En septembre 21, ce sont 5 parcours orchestres qui ont été mis en place sur le territoire.

L'année 2021 a malheureusement encore été marquée par le contexte sanitaire particulièrement éprouvant notamment sur le premier semestre. La rentrée 21-22 a pu se faire relativement sereinement, et l'ensemble des activités ont pu reprendre dans le respect des gestes

barrières et protocole sanitaire. Cette fin d'année a vu l'arrivée d'une nouvelle vague qui nous l'espérons ne viendra pas perturber les deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire.

Au 1^{er} janvier 2022, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDMT. Les conventions de partenariat trisannuelles (2022 à 2023) ont ou sont en cours de renouvellement avec ces collectivités, avec notamment la mise à jour du volume d'heure d'enseignement spécialisé, figé pour les 3 prochaines années dans les annexes annuelles. Comme la commune de Plancher-Bas en 2021, la commune d'Aboncourt-Gésincourt a demandé son retrait du Syndicat fin août 2021. L'examen de son retrait par le comité syndical a été repoussé dans l'attente de la rencontre avec la CC des Hauts du Val de Saône, dont dépend la commune.

Liste des collectivités adhérentes en 2022 :

- 7 communautés de communes : la CC du Pays Riolois, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté, la CC du Pays de Lure et la CC de Villersexel
- 6 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains et Plancher-Bas.

BILAN DE L'EDMT 70 AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021-Année scolaire 21-22

En septembre 2021, 7 orchestres débutants pour un total de 138 enfants encadrés par 11 enseignants sur 7 écoles et 810 heures annuelles sont effectifs grâce notamment à la subvention d'investissement du Conseil départemental qui a décidé de soutenir financièrement pour la constitution/renouvellement du parc instrumental de l'EDMT en votant une autorisation de programme de 100 000 € à répartir sur 3 ans (avec un reliquat sur 2021). La totalité de cette dotation a été consommée fin 2021. Un rassemblement de l'ensemble de ces orchestres est prévu le 1^{er} février 2022, permettant de valoriser l'action du Département devant les élus et de montrer le travail effectué au sein de ces orchestres.

Ces 7 orchestres en temps scolaire ainsi qu'1 en temps périscolaire, répondent à l'un des objectifs principaux fixés par les collectivités adhérentes dont le conseil départemental : le développement des pratiques instrumentales collectives.

Le soutien aux pratiques amateurs s'est également développé avec 2 enseignants qui dirigent 5 chorales sur l'ensemble du département pour un total de 152 chanteurs. Par ailleurs, 3 enseignants dirigent 2 harmonies et le Brass Band pour un total de 73 musiciens amateurs.

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'activité des chorales n'a pu avoir lieu durant l'année scolaire 2020-2021. Elle a repris depuis la rentrée 2021.

Dans le cadre du plan France-Relance, l'EDMT a pu bénéficier du soutien de la DRAC pour organiser une résidence théâtre qui devait se dérouler en décembre 2021, avec l'accueil d'une troupe de théâtre « Les Ecorchés » sur 1 semaine au théâtre de Gray à destination notamment des scolaires. Elle devait leur permettre de découvrir le jeu scénique, mais également le travail sur les sons et lumières. Il a été choisi de cibler le théâtre pour cette résidence afin de dynamiser cette nouvelle discipline au sein de l'EDMT. Malheureusement, cette action a dû être reportée en 2022, du fait de l'indisponibilité pour cause de maladie de l'acteur principal de la troupe durant la semaine du 6 au 10 décembre. La DRAC ayant déjà versé la subvention en octobre 2021, le report de la résidence a été accepté et sera à prendre en charge sur le budget 2022. Il a été décidé de faire appel à une autre troupe avec un sujet moins « difficile que celui prévu en fin d'année dernière.

Tableau de synthèse des interventions musicales :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Orchestres débutants	84 enfants	162 enfants	155 enfants	138 enfants
Elèves inscrits à l'EDMT	636 élèves	622 élèves	539 élèves	561 élèves
Total élèves pour l'enseignement spécialisé	699 élèves	784 élèves	694 élèves	699 élèves
Chorales	120 chanteurs	135 chanteurs	139 chanteurs	152 chanteurs
Harmonies/Brass Band	92 musiciens amateurs	107 musiciens amateurs	87 musiciens amateurs	73 musiciens amateurs
Maison de retraite, hôpital	60 personnes	60 personnes	60 personnes	60 personnes
Musique à l'école	3664 enfants	3353 enfants	3 669 enfants	4135 enfants
Découvertes instrumentales	Pas de suivi précis	1351 enfants	50 enfants	412 enfants

Rappel de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021-2022

La convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 qui la lie avec le Département a été signée le 1^{er} janvier 2020.

La feuille de route du Conseil départemental a été validée autour des mêmes principes qu'arrêtés dans la précédente convention avec un accent autour de 3 grands objectifs :

1 Renforcer le modèle intercommunal de l'EDMT 70 :

- Intégration progressive de nouveaux EPCI
- Pérennisation de l'EDMT 70 comme outil de mutualisation intercommunale
- Proposition de classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) avec l'ouverture d'une deuxième discipline (théâtre ou danse)

Des rencontres avec les collectivités non adhérentes (CC Terres de Saône, CC des Hauts du Val de Saône en priorité) vont être organisées afin de leur proposer des actions sur leurs territoires.

2 **Consolider et renforcer les missions de l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre sur un modèle plus économe :**

- Ecrire le projet d'établissement avec des espaces de réflexion (groupes de travail : collectivités adhérentes / équipe / transversal) autour d'une direction pédagogique
- Mettre en place une concertation avec les écoles de musique (Vesoul et du Pays d'Héricourt) et les acteurs culturels dans l'objectif de définir des pistes de collaboration (enseignements mutualisés, ouverture à la discipline théâtrale, partenariats culturels avec des acteurs associatifs...)
- Faire évoluer le modèle culturel de l'EDMT 70 constitué principalement des pratiques pédagogiques qui sont à revoir et qui doivent être en adéquation avec les besoins des collectivités adhérentes au syndicat mixte (pratique collective, éducation musicale dans les écoles...).
- Il s'agit également de s'appuyer sur les besoins de la population en terme d'offres musicales et de contrainte de fonctionnement. La gestion des déplacements constitue des contraintes qui sont multipliées du fait du format des propositions de l'EDMT.
- Faire évoluer le modèle financier : 50 % Département / 50 % Etat, collectivités partenaires, usagers (contre 55% actuellement pour le Département)

3 **Travailler sur le paysage général de l'enseignement artistique au niveau du Département avec une ouverture à l'ensemble des acteurs culturels (harmonies, associations, amateurs, écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt) :**

Il est impératif d'intégrer dans cette réflexion les écoles de musique de Vesoul et d'Héricourt pour permettre une meilleure couverture, d'échanger sur les pratiques et de mutualiser les compétences et les locaux au besoin. Il s'agit plus généralement de s'appuyer sur les ressources locales existantes en matière culturelle et sur l'ensemble des acteurs culturels du Département. L'objectif étant d'harmoniser et de mutualiser les pratiques culturelles sur un échelon pertinent qui est le département.

La mise en œuvre de certaines actions avait été repoussée en 2021.

2. Priorités du budget (projets envisagés...)

L'objectif pour l'année 2022 est de démarcher de nouvelles collectivités afin de leur proposer une adhésion ou pré-adhésion à la rentrée 2022 dans le but d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. Il est envisagé notamment de rencontrer la CC Terres de Saône, la CC des Hauts du Val de Saône. Une rencontre avec la CC du Triangle Vert a été organisée fin d'année 2021.

La priorité principale du budget pour l'année 2022 reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

VOLET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Evènement : Journée rassemblement Orchestres à l'école

Afin de valoriser le soutien du Conseil départemental concernant le financement des instruments en direction des orchestres en milieu scolaire, ainsi que son soutien de façon plus générale à l'EDMT 70, nous proposons d'organiser une journée de présentation des orchestres à l'école à Saône Expo (Port sur Saône).

L'intérêt pédagogique est très important puisque les enfants des différents orchestres travailleront sur le même projet, avec le travail d'un morceau commun dont l'arrangement a été effectué par un des enseignants de ces dispositifs (Frédéric SIMONIN)

Concernant la communication de cet événement il est envisagé d'inviter la presse (journal et France 3 Bourgogne franche comté) et de réaliser une captation de l'évènement.

La date de cette rencontre avait été programmée dans un premier temps le mardi 1er février à Saône expo à Port sur Saône. Compte-tenu du contexte sanitaire de ce début d'année, il a été reporté au 16 juin.

Programme envisagé de la journée :

- 9h30 accueil des orchestres à Saône expo
- 10h00 répétition des morceaux de chaque orchestre et du ou des morceaux communs
- 12h00 repas (tiré du sac)
- 12 h 45 Discours du Président, de Mme Arnould ...
- 13h30 restitution un morceau par orchestre et un morceau avec tous les orchestres **(présence du président des élus des collectivités et de la presse)**
- 15h00 départ des orchestres

Il convient donc de prévoir une enveloppe de crédit pour cet évènement (captation, transport...) d'un montant de 5 000 €.

Saison artistique favorisant le hors les murs, reflet d'une activité pédagogique diversifiée et connectée à la dynamique culturelle du territoire

Une saison artistique, outil pédagogique à part entière, est envisagée afin d'offrir une opportunité de valorisation du statut d'enseignant interprète sur le territoire et contribuer ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'EDMT.

Dans ce cadre, les enseignants ont été sollicités pour présenter leurs projets. 7 enseignants de l'EDMT seraient présents, il sera fait également appel à 3 musiciens extérieurs.

Ces concerts pourront être organisés dans des lieux inhabituels afin de valoriser le patrimoine culturel de la Haute-Saône.

Concert d'orchestre symphonique

Un orchestre symphonique est important pour le rayonnement de l'EDMT.

Il permet également que les élèves de tous les secteurs se rencontrent et puissent participer à un projet commun. Il sera intégré à la plaquette de la saison culturelle de l'EDMT.

Ce projet concerne les élèves de Cycle 2 et 3 ainsi que 9 enseignants de la structure et 5 extérieurs.

Au niveau budgétaire pour ces deux projets, une enveloppe de 6500 € a été fléchée dans le budget permettant notamment l'élaboration d'une plaquette de présentation de la saison artistique de l'école départementale de musique et théâtre ainsi que la rémunération des enseignants (internes et externes) pour les heures où ils se produiront. Culture 70 a accepté d'être l'intermédiaire entre l'EDMT et les artistes en ce qui concerne leur rémunération. Ce sera donc une dépense sur le chapitre 011 qui sera constatée pour ces projets.

Résidence d'artiste

La résidence d'artiste de la compagnie de théâtre « Les Ecorchés » qui devait avoir lieu la semaine du 6 au 10 décembre à Gray, n'a pu avoir lieu, un des acteurs étant suspecté de méningite.

Nous avons donc demandé le report de l'action sur 2022. La subvention de 5000 € ayant déjà été perçue en 2021, seule la dépense devra être budgétée cette année, pour le même montant 5 000 €.

Une nouvelle troupe « Le sens des mots » a été contactée pour intervenir avec la pièce « Je suis vert » qui s'adresse à un public large, correspondant à la volonté de l'EDMT de faire connaître la discipline théâtre créée à la rentrée de septembre 2021 pour attirer des élèves au sein de l'école.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire au comité syndical du 28 février, le projet de budget de fonctionnement a été amendé pour permettre les orientations suivantes souhaitées par les membres du Comité syndical :

- Assurance statutaire pour les risques AT et décès
- Adhésion à l'assurance chômage révocable
- Ticket mobilité pour les agents éligibles de l'EDMT en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Au titre du budget 2022, le volume de ces nouvelles dépenses ne sera pris en compte que sur 9 mois.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels

Pour rappel, les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 57 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 28 %
- des familles à hauteur de 11 %
- atténuation de charges à hauteur de 2 %
- de la DRAC à hauteur de 2 %

Au niveau des restes à recouvrer, à mi-mars, la situation est la suivante :

- Factures non réglées années scolaires antérieures à 2020 :	864,26 €
- Factures année scolaire 2020-2021 :	1128,79 €
- Factures 1 ^{er} trimestre année scolaire 2021-2022 :	2280,80 €
Soit un total non recouvré à ce jour de	4273,85 €

Suite à discussion avec le Service de Gestion Comptable, au vu de la procédure de recouvrement déroulée, il s'avère qu'il est peu probable de pouvoir récupérer les 864,26 €. Cette somme fera certainement l'objet d'une procédure d'admission en non-valeur en fin d'année 2022.

Pour les autres factures, un travail de recouvrement est mené parallèlement par le SGC et l'EDMT avec l'envoi de courriers de relances notamment.

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles est toujours difficile à atteindre puisque les dépenses liées aux frais de personnel augmentent mécaniquement. Les nouveaux projets exposés ci-dessus destinés à dynamiser et « montrer » les actions de l'EDMT, nécessitent également l'inscription de crédits complémentaires.

Les nouvelles conventions pluri annuelles avec les collectivités partenaires ont été renouvelées pour les années 2022-2023-2024 avec pour principe de figer pour 3 ans le nombre d'heures d'enseignement spécialisé (instruments, formation musicale, ensembles, animation du territoire) dispensé sur chaque collectivité.

Globalement par rapport aux inscriptions au BP 21, le volume des inscriptions budgétaires en comptabilisant les mouvements d'ordre devrait augmenter en dépenses de fonctionnement d'environ 56000 € et diminuer d'environ 19000 € en investissement.

A - Projections budgétaires BP 2022 en fonctionnement (dépenses réelles) :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire BP 2021 dont DM n°1	BP 2022
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	136 850 €	174 975 €
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 526 950 €	1 553 000 €
<u>Chapitre 65</u> Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 000 €
<u>Chapitre 67</u> Charges exceptionnelles	1 500 €	1 500 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles/associations	176 330 €	191 093 €
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte (1)	1 346 656 €	1 343 091 €
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	28 000 €	33 500 €
<u>Chapitre 75</u> Autres produits de gestion courante	5 €	5 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 (charges à caractère général) : les dépenses prévisionnelles sont en hausse par rapport à 2021. L'enveloppe des frais de déplacement a été revue à la hausse par rapport à l'année dernière, les déplacements des enseignants n'étant plus impactés par le COVID ainsi que la hausse de 10 % des taux des indemnités kilométriques (arrêté du 14 mars 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022). Par ailleurs, compte-tenu des projets et réunions du conseil pédagogique et pour finaliser le projet d'établissement, il convient de prendre en compte une enveloppe de déplacement supplémentaire.

La résidence de théâtre annulée en fin d'année dernière doit être à nouveau budgétée en dépense (recette imputée l'année dernière), ainsi que les dépenses afférentes au rassemblement des orchestres à l'école et saison culturelle.

Des crédits supplémentaires ont été inscrits pour l'assurance statutaire au niveau des risques accidents du travail et décès.

Chapitre 12 (charges de personnel) : En ce qui concerne la masse salariale, il faut prendre en compte au titre de 2022, hormis le glissement vieillesse technicité, le poste d'enseignante de théâtre à prendre en charge sur l'année complète ainsi que les avancements de grade effectifs au 1^{er} novembre 2021 (en 2022 sur toute l'année), le remplacement d'un congé maternité.

Une provision est également constituée pour le remplacement des agents en cas de maladie par des contractuels ainsi que pour le versement éventuel d'Allocation de Retour à l'emploi et l'adhésion au régime d'assurance chômage à titre révocable a été également budgétée. A partir de 2023, il n'y aura plus lieu de budgéter une provision, Pôle emploi prenant en charge ce risque à travers de la cotisation versée à hauteur de 4,05 % du traitement des contractuels.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 :

- Recettes provenant des familles : les recettes prévisionnelles sont en hausse par rapport à 2021. L'inscription au BP2021 avait tenu compte de réduction potentielles dues à la crise sanitaire. Le nombre d'élèves étant stable et pour l'instant aucun impact des mesures sanitaires sur l'enseignement dispensé, le montant estimé de ces recettes est porté à 165 000 €.
- Recettes provenant des associations, chorales ou écoles pour la mise à disposition de personnel enseignant pour un total de 25670 € détaillé ci-dessous :
 - ⇒ 6 chorales ou harmonies pour 16 374 €
 - ⇒ 3 structures public empêché pour 2 256 €
 - ⇒ 9 écoles ou RAM pour 7 040 €

Depuis la rentrée de septembre 2021, les enseignements se sont déroulés correctement malgré les mesures sanitaires, hormis quelques actions en milieu scolaire du fait du non brassage des classes. Les chorales et harmonies ont repris leurs activités normalement.

Chapitre 74 (recettes des partenaires) : Du fait du renouvellement à compter de 2022 des conventions 2022-2023-2024 avec les différentes collectivités, le volume d'enseignement spécialisé a été redéfini pour chacune des collectivités en fonction des inscriptions des élèves à la rentrée de septembre. Cela engendre donc des modifications dans les participations des collectivités. Compte-tenu des calculs actuels, 6 collectivités voient leur cotisation baisser et 7 augmenter pour un total de 428 000 € (431 000 € l'année dernière).

La demande de subvention de la DRAC en fonctionnement à hauteur de 22 000 € a été validée.

Chapitre 013 : Remboursement dû par le CDG 70 des heures de décharge d'activité de service, évaluée à un montant de 30 000 €.

Le remboursement de la prime inflation ainsi que le reversement de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du ticket mobilité a également été inscrit en recette.

Projections budgétaires BP 2022 en investissement :

Les dépenses d'investissement prévisionnelles resteront stables.

Investissement dépenses	BP 2021 Et reports		BP 2022
	Reports	Inscription BP	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0 €	1 000 €	1 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	6 128,79 €	14 500 €	12 000 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Un budget minimal est prévu en cas de besoin.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :

⇒ Instruments :

La Subvention du Département pour le parc instrumental a été consommée en totalité. Il convient de mener une réflexion par rapport au renouvellement du gros parc instrumental (notamment de percussion). Une enveloppe de 3000 € est inscrite au budget de manière à pouvoir palier à des besoins urgents.

⇒ Matériel bureau et informatique :

Une enveloppe de 3000 € est fléchée pour le matériel de bureau et informatique pour d'éventuels besoins. Pour l'instant, compte-tenu de la mise en place de la prime informatique pour les enseignants utilisant leur matériel informatique, il n'est pas envisagé d'équiper chaque enseignant individuellement. Une réflexion sur un programme pluriannuel d'acquisition devra être menée si cette dotation individuelle était envisagée avec une inscription éventuelle lors d'une décision modificative.

⇒ Communication :

Le nouveau logo de l'EDMT ayant été finalisé au dernier trimestre de l'année 2021, le travail de signalétique des bâtiments et annexes de l'EDMT n'a pu être mené. Une enveloppe similaire à celle de 2021 à hauteur de 3000 € est prévue en 2022.

⇒ Protections auditives :

Une enveloppe de 3000 € est fléchée pour l'équipement des enseignants en protections auditives.

Un montant total à hauteur de 12 000 € est donc inscrit au chapitre 21.

C – Opérations d’ordre

Afin d’équilibrer le budget et retracer les écritures d’amortissement, des écritures d’ordres sont nécessaires, retracées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
<u>Chapitre 023</u> Virement section d’investissement	53 158,07	
<u>Chapitre 042</u> Dotations amortissement - 6811 Subventions transférées au résultat – 777	21 334,62	22 416,00
INVESTISSEMENT		
<u>Chapitre 021</u> Virement de la section de fonctionnement		53 158,07
<u>Chapitre 040</u> Reprise subventions – 13913 Dotation amortissement – 28	22 416,00	21 334,62

4. Niveau d’endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d’imposition

Néant

6. Effectif de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} mars 2022, l’EDMT 70 compte 42 agents (dont 1 agent complétant le temps de travail d’un agent à temps partiel thérapeutique pour 0.44 ETP) soit 32.68 ETP répartis de la manière suivante :

- ⇒ 38 enseignants (29.78 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP).
- ⇒ 35 agents stagiaires et titulaires et 7 agents contractuels.

Il n’y a plus d’agent en disponibilité.

Les charges de personnel représenteraient un montant prévisionnel de dépenses de 1 553 000 € en 2022.

Le présent rapport sera également publié sur le site internet de l’EDM 70.

Fait à Vesoul, le 21 mars 2022
 La Présidente du Comité syndical,



Isabelle ARNOULD